

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Matthieu Côté**

<https://www.cadre21.org/membres/5854c61a2b41d7b7079a6641>

Date d'obtention : 2021-11-29 23:46:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Le rôle du milieu scolaire est d'évaluer la situation avec la trousse

Il faut parler à la victime ainsi qu'à l'auteur du signalement avec bienveillance afin de les soutenir mais également afin d'évaluer la situation.

Évaluer, en posant des questions sans jugement et de façon réconfortante à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue du partage.

Ceci nous permettra de connaître les jeunes impliqués et les circonstances entourant l'événement.

Vérifier l'information auprès des jeunes impliqués et compléter la grille seul à seul

Parler à l'instigateur pour obtenir sa version et compléter avec lui une grille d'évaluation de l'incident.

Si il y a du contenu illégal sur les appareils on confisque, pour stopper rapidement la propagation et on avise le service de police

Le dossier sera traité différemment s'il s'agit d'un geste impulsif ou d'un geste malveillant. En cas de geste impulsif sans récidive il aura une rencontre de sensibilisation sexto. Sinon la demande ira au DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les situations peuvent être extrêmement différentes et il est important d'en faire l'évaluation de façon objective en utilisant l'aide mémoire de la trousse.

Ainsi, lorsque nous connaissons l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation il est plus facile de guider nos interventions. Nous pouvons connaître les élèves impliqués et aussi évaluer si le geste est impulsif ou malveillant, ce qui pourra encore une fois guider nos interventions.

Il est important de contacter le service de police si du matériel de pornographie juvénile se trouve sur un appareil. Dans ce cas, nous devons informer l'élève de notre démarche et confisquer son appareil. Ceci même si l'élève collabore.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est à mon avis l'évaluation du geste impulsif versus le geste malveillant. Le fait d'avoir rencontré les élèves (victime, instigateur, témoins, etc.) permet d'avoir en main le portrait global de la situation. Par contre les élèves pourraient avoir tendance à cacher de l'information et à se protéger. Il sera important d'aviser rapidement le service de police en cas de doute sur une situation malveillante.